

Communiqué 005/2022/COCEM relatif à l'observation de l'opération d'enrôlement permanent au RAVEC.

Bamako, le 22 juillet 2022 : Les travaux de l'opération d'enrôlement permanent au RAVEC¹ au Mali sont à l'arrêt dans 24² localités sur les 51 observées par la COCEM.

Le 20 juillet 2022, la Coalition pour l'Observation Citoyenne des Elections au Mali (COCEM) a déployé cinquante-et-un (51) observateurs pour l'observation de l'opération d'enrôlement permanent au RAVEC dans quarante-six (46) cercles et dans cinq (5) communes du District de Bamako. En dépit de certaines difficultés, les travaux se poursuivent dans vingt-un (21) localités observées dont seize (16) cercles³ et cinq (5) communes⁴ du District de Bamako.

A l'issue de cette observation, la COCEM relève les constats spécifiques ci-après :

Les observateurs de la COCEM ont été autorisés à accéder aux centres d'enrôlement dans toutes les localités observées.

Les observateurs de la COCEM ont constaté que les travaux ont démarré dans les différents centres observés où a lieu l'opération d'enrôlement entre 07 heures 30 minutes et 11 heures 15 minutes.

La COCEM a relevé que les centres des localités de : Kangaba, Kadiolo, Tominian, Commune III du District de Bamako, n'étaient pas accessibles aux personnes vivant avec handicap.

Les centres des localités de : Kadiolo, Kolondièba, Yanfolila, Tominian, Gao, Bla, Ansongo, Bafoulabé, Commune I, III, IV et V du District de Bamako, n'étaient pas sécurisés par les Forces de l'ordre.

La COCEM a remarqué que le nombre d'agents par centre varie entre un (01) et dix (10) personnes. Le plus grand nombre a été observé à Ansongo, en Commune I, V, VI du District de Bamako avec respectivement six (6), huit (8), sept (7) et dix (10) agents. Avec un (1) agent, Yanfolila, Sikasso, Kita, Kolokani et Bla, enregistrent le plus petit nombre d'agent.

Les observateurs de la COCEM ont également relevé que les équipes d'enrôlement rencontraient un certain nombre de difficultés.

En outre, les observateurs de la COCEM relèvent qu'en Commune VI du District de Bamako et à Yanfolila, les équipes d'enrôlement sont confrontées à la problématique de l'acheminement des données au centre. A Yanfolila comme en Commune VI du District de

¹ Recensement Administratif à Vocation d'Etat Civil (RAVEC)

² San, Diéma, Ségou, Niono, Koutiala, Abéibara, Bankass, Kéniéba, Dioïla, Tombouctou, Koro, Sikasso, Niafunké, Goundam, Douentza, Rharous, Banamba, Nara, Bourem, Ténékou, Ménaka, Djenné, Macina, Diré, Kidal.

³ Kangaba, Nioro, Kadiolo, Kolondièba, Yanfolila, Tominian, Yorosso, Kati, Kolokani, Gao, Bla, Ansongo, Yélimané, Bafoulabé, Kayes, Kita

⁴ Commune I, III, IV, V et VI du District de Bamako.

Bamako, les équipes d'enrôlement restent confrontées au manqueraient de ressources financières. A Kolondièba, la COCEM a constaté que la salle où a lieu l'opération n'est pas commode. A Kayes, les observateurs ont relevé que les machines ne sont pas en bon état ainsi que la tablette.

A Kati, le bureau en charge de l'enrôlement est en sous-effectif. En effet, au passage des observateurs de la COCEM, le chef de service du jour était à la rencontre avec le Conseil National de Transition (CNT) pour la restitution de la loi électorale, et ses collègues qui l'assistent dans sa tâche étaient aussi en mission.

A Gao, les observateurs de la COCEM ont constaté le manque d'ordinateurs et l'insuffisance de formulaires pour l'équipe d'enrôlement.

A Kolondièba, Yanfolila, Bla et Kayes, les observateurs de la COCEM ont relevé que les citoyens ont des difficultés pour avoir accès à la fiche individuelle.

Dans les localités observées où a lieu l'opération d'enrôlement, les observateurs de la COCEM ont relevé que 55,6% des personnes concernées sont celles qui n'ont pas achevé leur RAVEC. Celles qui ont été omises durant le processus du RAVEC passé sont de 51,9 %. Et 53,7% sont les personnes qui, pour une quelconque raison, n'ont pas été touchées par le RAVEC.

Toutefois, si à Sikasso, les personnes concernées sont à la fois celles qui n'ont pas achevé leur RAVEC et celles qui ont été omises lors du processus de RAVEC passé ; cependant dans le cercle de Kayes, l'opération concerne les personnes qui ont été omises lors du processus de RAVEC passé. Dans le cercle de Kita, ce sont celles qui, pour une quelconque raison, n'ont pas été touchées par le RAVEC passé. A Ansongo, ce sont les personnes qui n'ont pas achevés leur RAVEC qui est concernées par l'opération.

La COCEM a constaté que les équipes d'enrôlement n'avaient pas défini un nombre limité par jour dans la plupart des centres des localités soit 90,7% des lieux observés.

S'agissant de la prévention de COVID-19, elle a relevé des insuffisances dans le respect des mesures barrières édictées par les autorités dans le cadre de la lutte contre la pandémie du COVID-19 dans certains centres observés. En effet, la distanciation physique était respectée que dans les localités de Yanfolila, Commune I, Yélimané, Ansongo soit 22,2%. Aussi, 68,5 des lieux observés ne disposaient pas de gels hydro alcooliques et le port des masques n'était obligatoire que dans 18,5% des centres observés où a lieu l'opération d'enrôlement.

Par ailleurs, les observateurs de la COCEM ont noté que des actions de sensibilisation et de communication n'ont pas eu lieu à Kangaba, Nioro, Kadiolo, Commune I, III, IV, V, VI, à Sikasso, Kayes, Kita, Yélimané et Kati.

Recommandations :

Au regard des constats énumérés ci-dessus et dans le souci d'améliorer la suite des opérations d'enrôlement permanent au RAVEC, la COCEM formule les recommandations suivantes :

1. Diligenter le démarrage effectif dans toutes les localités où devraient se tenir les opérations d'enrôlement permanent au RAVEC ;
2. Diligenter des missions de suivi pour s'assurer du déroulement effectif des opérations ;

3. Assurer le déploiement des forces de l'ordre dans les centres d'opération d'enrôlement pour leur sécurisation ;
4. Faciliter le processus administratif pour le traitement des données liées à la fiche individuelle ;
5. Renforcer les campagnes de sensibilisation et de communication auprès de la population afin de les exhorter à participer à cette étape importante du processus électoral ;
6. Doter les équipes d'enrôlement des matériels performants pour faciliter le déroulement des opérations
7. Renforcer le dispositif de prévention du COVID-19 en rendant disponibles des kits de lavage, gels, masques, gants et en veillant au respect strict des mesures barrières dans tous les centres.

Contexte :

Le Mali s'est engagé en 2009 dans la mise en œuvre d'un vaste programme d'enrôlement de l'ensemble des populations maliennes en vue de la constitution d'une base de données "état-civil" et l'attribution à toutes les personnes enrôlées d'un identifiant unique. De cette base de données, il en sortira un fichier des électeurs potentiels.

De même, toutes les élections tenues au Mali se font sur la base de la liste électorale révisée et arrêtée au 31 décembre de chaque année. Conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi N°2016-048 du 17 octobre 2016, modifiée par la Loi N°2018-014 du 23 avril 2018 portant Loi électorale en République du Mali, il est tenu une liste électorale au niveau de chaque commune, Ambassade ou Consulat. La même Loi prévoit en son article 41 que ces listes électorales font l'objet d'une révision annuelle du 1er octobre au 31 décembre de chaque année et que les élections, qui se feront durant l'année qui suit la clôture de la liste électorale, sont faites sur la base de cette liste révisée et arrêtée le 31 décembre.

L'objectif de cette révision est de mettre à jour la liste électorale en permettant à la population de procéder à des vérifications, des transferts, des cas de radiation et la prise en compte des nouveaux majeurs. Ainsi, cette phase est d'une importance capitale pour la suite du processus électoral dans la mesure où elle permet de fournir le registre sur la base duquel les cartes d'électeur seront faites et leur donnant l'accès au scrutin.

Méthodologie de l'observation

L'observation de la COCEM s'appuie sur une méthodologie spécifique qui nécessite une formation et un déploiement rigoureux des observateurs sur le terrain afin d'avoir des données fiables, lui permettant de faire une analyse du processus.

Elle s'appuie sur une méthode de remontée par Google Forms des données collectées sur le terrain par les observateurs sur la base d'une grille d'observation comportant des questionnaires élaborés. L'analyse des données recueillies sur le terrain est faite selon le schéma d'observation défini par le Secrétariat exécutif.

La COCEM reste mobilisée et continuera à suivre ce processus de l'opération d'enrôlement permanent au RAVEC.

A Propos de la COCEM

La Coalition pour l'Observation Citoyenne des Élections au Mali (COCEM) est une Plateforme d'Organisations nationales de la Société civile créée en mars 2018 et comprenant cinq (5) structures à savoir : *AMDH, JCI-Mali, WILDAF-Mali, RPL et SOS-*



Démocratie. Elle a pour objectif de contribuer au renforcement de la Démocratie au Mali à travers l'observation électorale en faveur des processus électoraux libres, crédibles, transparents et apaisés.

Contacts Presse

Drissa TRAORE, Président, +223 70 18 28 77, dtraore@cocem.ml

Andiè A. DARA, Chargé de Communication et de la Plateforme technologique +223 98 82 98 82 adara@cocem.ml

Adresse : Banankabougou SEMA Rue 612 Porte 150 Bamako, BP 1168

Téléphone : (00223) 20283276 **E-mail** : contact@cocem.ml **Site web** : www.cocem.ml

Twitter: @MaliCocem **Facebook**: <https://www.facebook.com/cocemmali> **Instagram**: malicocem

